



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 118498

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur les revendications de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA). Cette fédération demande qu'en 2012, cinquantième anniversaire du "cessez-le-feu en Algérie", l'État soit dignement représenté aux cérémonies du 19 mars 2012. Cette date reste une revendication essentielle de la FNACA. Or le "cessez-le-feu" du 19 mars 1962 n'est pas la conséquence d'une capitulation militaire de l'adversaire de la France comme en 1918 ou 1945. C'est un acte d'essence purement politique. Le FLN n'a pas sollicité l'arrêt des combats, il n'y a d'ailleurs pas souscrit bien que son dispositif militaire rejeté pour l'essentiel hors des frontières algériennes, ait été réduit sur le terrain. Le "cessez-le-feu" du 19 mars n'a pas atteint son objectif qui était d'apporter la paix, mais est pour nos armées le point focal d'une interrogation sans réponse sur la justification des peines, des souffrances, des morts endurées, consenties pendant des années pour obéir à la République. La date officielle retenue pour cette journée du souvenir serait le 5 décembre 2012. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le 50e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie sera un temps important du calendrier commémoratif français en 2012. Cependant, la programmation des manifestations qui, au niveau de l'État, marqueront ce cinquantenaire, n'est pas encore arrêtée. Les formes que revêtira cette commémoration et les dates qui l'articuleront ne peuvent par conséquent être précisées. En tout état de cause, la cérémonie officielle qui sera organisée pour rendre plus particulièrement hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, se déroulera le 5 décembre, date officielle de la Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant les conflits d'Afrique du Nord, instituée par le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118498

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10202

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12525